

Document 1 – Mesures de l'examen de la gestion de 2017

Les mesures suivantes ont été proposées lors des rencontres liées aux discussions sur l'examen de la gestion de 2017 et feront l'objet d'un suivi par le coordonnateur, Gestion de la qualité dans le cadre du processus d'amélioration continue du SGQEP.

Tableau 1 : Mesures à prendre selon l'examen de la gestion de 2017

N°	Mesure de l'examen de la gestion	Date de réalisation visée
OTM-1	Réaliser une vérification sur place pour déterminer si le personnel de Distribution de l'eau classe correctement les bris de conduites d'eau principales.	2018
OTM-2	Examiner la stratégie d'exploitation et de contrôle des systèmes de gestion des produits chimiques aux deux usines de purification de l'eau en mettant l'accent sur la fiabilité et l'exploitabilité en cas d'arrêt et de redémarrage des usines afin de réduire le risque d'anomalies.	2019
OTM-3	Faire des essais au banc et des essais pilotes pour comparer l'efficacité de la silice activée et des polymères commerciaux en fonction de l'efficacité de sédimentation, de l'entretien et des coûts.	2019
OTM-4	Pour protéger les systèmes de puits contre la contamination liée aux refoulements durant de courtes dépressurisations (de moins d'une heure), il est recommandé de procéder à l'identification des dangers dans les cinq systèmes de puits municipaux dans le cadre du nouveau Programme de prévention des retours d'eau.	2019
OTM-5	Mettre à jour les coûts des ressources (véhicules, main-d'œuvre, pièces, etc.) dans le système informatisé de gestion de l'entretien (SIGE) pour refléter les coûts réels, et mettre en place un processus qui mettra à jour ces coûts chaque année.	2019

N°	Mesure de l'examen de la gestion	Date de réalisation visée
OTM-6	Préparer des lignes directrices d'exploitation à l'intention des opérateurs afin d'atteindre une coagulation optimale dans le traitement de l'eau.	2019
OTM-7	Déterminer la structure de gouvernance du programme d'évaluation de l'état des conduites d'eau principales à grand diamètre et énoncer clairement les rôles et responsabilités en matière d'obligation de rendre compte et de rendement du programme.	2018
OTM-8	Déterminer les rôles et responsabilités en matière de projections de croissance et de demande et les besoins en infrastructures associés des usines de production d'eau et d'épuration des eaux usées.	2019
CTM-1	Revoir la conception des usines de purification de l'eau quant à la protection contre les inondations en fonction d'une norme à jour afin de déterminer les améliorations qui pourraient être apportées à cet égard.	2019
CTM-2	Faire des recherches, notamment sur le degré de diligence prévu par la <i>Loi sur la salubrité de l'eau potable</i> , dans le cadre de la séance d'orientation pour chaque mandat du Conseil.	2018